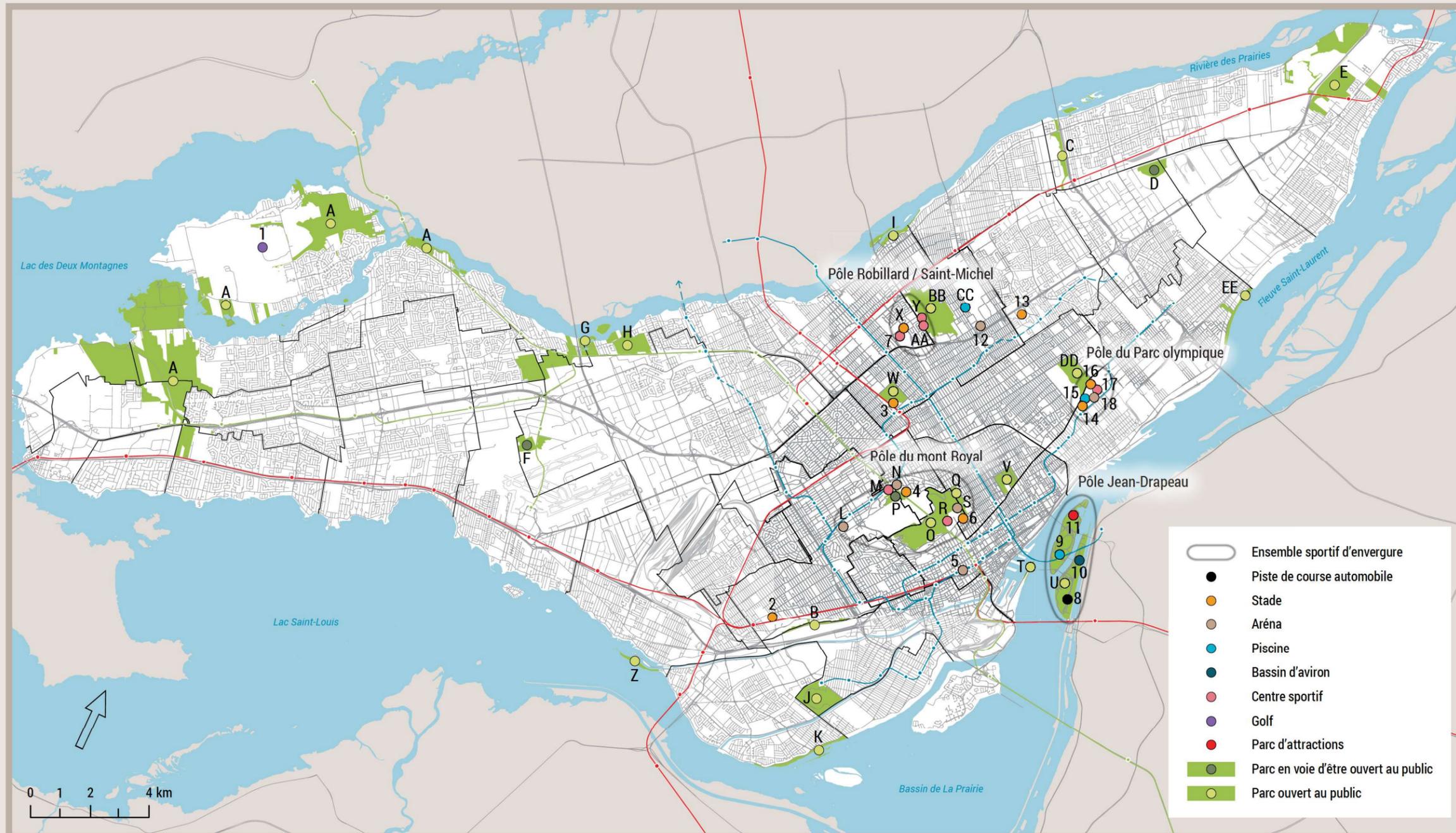


Carte 37 – Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt métropolitain et d'agglomération



- 4 Terrain extérieur du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- 5 Centre Bell
- 6 Stade Percival-Molson
- 7 Complexe sportif Claude-Robillard
- 8 Circuit Gilles-Villeneuve
- 9 Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène
- 10 Bassin olympique d'aviron et de canoë-kayak
- 11 La Ronde
- 12 Aréna Saint-Michel
- 13 Stade du parc Hébert
- 14 Stade olympique
- 15 Centre sportif du Parc olympique (CSPO)
- 16 Stade Saputo
- 17 Centre Pierre-Charbonneau
- 18 Aréna Maurice-Richard

Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt d'agglomération

- A Grand parc de l'Ouest
- B Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise
- C Parc-nature du Ruisseau-De Montigny
- D Parc-nature du Bois-d'Anjou
- E Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- F Parc-nature des Sources
- G Parc-nature du Bois-de-Liesse
- H Parc-nature du Bois-de-Saraguay
- I Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
- J Parc Angrignon
- K Parc des Rapides
- L Aréna du Collège Notre-Dame
- M Centre multisports du CEPSUM
- N Stade d'hiver du CEPSUM
- O Parc du Mont-Royal
- P Parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne
- Q Parc Jeanne-Mance
- R Centre sportif de l'Université McGill
- S Stade d'hiver de l'Université McGill
- T Parc de Dieppe
- U Parc Jean-Drapeau
- V Parc La Fontaine
- W Parc Jarry
- X Stade du Complexe sportif Claude-Robillard
- Y Le Taz
- Z Parc René-Lévesque
- AA Centre de soccer du Complexe environnemental de Saint-Michel
- BB Complexe environnemental de Saint-Michel (parc Frédéric-Back)
- CC Piscine Georges-Vernot
- DD Parc Maisonneuve
- EE Parc de la Promenade-Bellerive

Ensemble sportif d'envergure

- Piste de course automobile
- Stade
- Aréna
- Piscine
- Bassin d'aviron
- Centre sportif
- Golf
- Parc d'attractions
- Parc en voie d'être ouvert au public
- Parc ouvert au public

Critères pour la détermination des équipements d'intérêt métropolitain ou d'agglomération

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

- Les équipements sportifs d'excellence ayant une capacité de 500 sièges et plus et accueillant des compétitions nationales et internationales
- Les parcs d'attractions attirant un million de visiteurs et plus par année

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION*

- Les parcs, ouverts au public ou en voie de l'être, relevant du conseil d'agglomération en vertu de l'article 19 (12°) de la *Loi sur les compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) ou en vertu du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal

- Les équipements sportifs et les parcs, ouverts au public ou en voie de l'être, inscrits à l'annexe D de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)
- Les équipements à caractère unique
- Les équipements d'une capacité de 500 sièges et plus faisant partie de l'un des quatre ensembles sportifs d'envergure

Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt métropolitain

- 1 Club de golf Royal Montréal
- 2 Stade de l'Université Concordia
- 3 Stade Uniprix et Centre de tennis du parc Jarry

* Sauf s'ils répondent aux critères d'intérêt métropolitain.